
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 236 DU 07 MAI 2025
portant nomination de monsieur **G. Romuald IROTORI** en
qualité de Secrétaire général de la Cour constitutionnelle.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2022-09 du 27 juin 2022 portant loi organique sur la Cour constitutionnelle ;
- vu** Le règlement intérieur de la Cour constitutionnelle ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-194 du 22 avril 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2022-383 du 08 juillet 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Cour constitutionnelle ;
- sur** proposition du Président de la Cour constitutionnelle,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 mai 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **G. Romuald IROTORI** est nommé Secrétaire général de la Cour constitutionnelle.

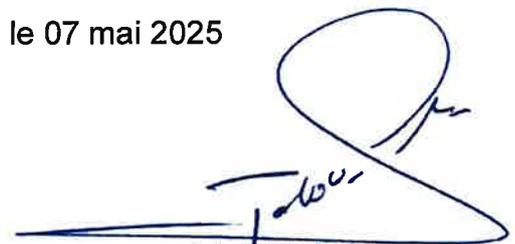
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2023-470 du 13 septembre 2023 portant nomination de madame Sérapie Isabelle A. AÏSSI DJONNON DJATO en qualité de Secrétaire générale de la Cour constitutionnelle.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 07 mai 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



José TONATO
Ministre intérimaire

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation,



Yvon DETCHENOU

AMPLIATIONS : PR : 6 - AN : 4 - CC : 2 - HCJ : 2 - C.COM : 2 - CES : 2 - HCJ : 2 - HAAC : 2 - MJL : 2 - MEF : 2 - AUTRES MINISTERES
: 19 - SGG : 4 - INTERESSE 1 - JORB : 1.